



Attestation d'hébergement pour 2° adresse en recherche d'emploi

Par assmart88

Bonjour,

Je suis locataire et je souhaiterai participer à un projet de recherche d'emploi dans une ville pas trop loin de chez moi, pour participer à ce projet il faut avoir une adresse sur cette ville, or j'ai ma mère qui est locatrice dans cette ville (bail social), je souhaiterai lui demander une attestation d'hébergement temporaire (6 mois) afin de pouvoir participer à ce projet, le temps de décrocher un contrat de travail et faire par la suite le changement d'adresse (donner mon adresse principale).

J'aimerais savoir si cela est possible, et s'il existe une démarche à faire auprès de mon bailleur pour garder mon logement.

Dois-je déclarer à la mairie que je suis déjà locataire lors de la demande d'hébergement?

Merci d'avance pour les réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour

Quel justificatif est demandé pour être candidat ?

Faut-il justifier une résidence principale dans cette ville ?

Par assmart88

faut juste avoir un justificatif à mon nom avec l'adresse, peu importe le type de justificatif.

je précise qu'avant de déménager il y a 3 ans, j'ai vécu dans ce même quartier.

Par yapasdequoi

C'est donc un faux que vous demandez à votre mère ?

En cas de vérification c'est risqué.

Par assmart88

donc je ne peux pas lui demander d'avoir cette attestation même si cela concerne une recherche d'emploi et pour une durée temporaire?

Par yapasdequoi

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31612[/url]

extrait :

"Le délit de fausse attestation est le fait d'affirmer par écrit de faits que l'on sait inexacts. C'est le cas, par exemple, lorsqu'on atteste héberger quelqu'un pour lui fournir un faux justificatif de domicile alors qu'il habite ailleurs.

Le fait de falsifier une attestation ou d'en faire usage est également puni.

Utiliser ou établir une fausse attestation est puni d'1 an de prison et 15 000 d'amende.